

Reprise partielle des activités en club

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas toujours...
heureusement.

Nous venons de recevoir des précisions quant aux nouvelles possibilités de pratiques sportives des adultes. Ces précisions font suite à des arbitrages gouvernementaux* qui ont pris en compte la demande des fédérations sportives proposant notamment des activités de plein-air.

Le ministère chargé des Sports vient de nous transmettre une mise à jour du document [consultable en cliquant ici](#).

La pratique encadrée par les clubs devient à nouveau possible en respectant :

- **les limites et conditions déjà annoncées** (3 heures, 20 km du domicile, attestations de déplacement...),
- **ainsi que les protocoles sanitaires.**

Il est impératif de respecter la jauge de **six personnes maximum - encadrement compris** - et d'être très vigilant sur les **modes de déplacement** (souvent sources de contamination).

Nous nous réjouissons de ces assouplissements et vous rappelons que ces dispositions sont susceptibles d'évolution dès le 15 décembre prochain.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

En attendant continuez à prendre soin de vous !
Sportivement,

Gérard Deshayes, président de la FFRS,
Sylvie Kinet, directrice technique nationale

() postérieurement à la réunion du 1er décembre dernier, mentionnée dans le [Fédéflash du 2 décembre 2020](#).*

Destinataires :

- Présidents des Comités régionaux et départementaux,
- Présidents de clubs, sections,
- Animateurs et accompagnants sportifs,
- Instructeurs fédéraux,
- Membres du comité directeur fédéral,
- Équipe administrative et technique.